

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du huit juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le neuf juin deux mil vingt-trois.

**Présents :** Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAÏN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN, Frédéric BERNABLE.

**Absent :** Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Absent non excusé : --

Soit : 22 présents et 1 absent avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

**D2023-06-15/11** Sortie au Parc d'Attraction pour les 12-20 ans

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission jeunesse porte le projet d'une sortie au Parc Astérix pour les jeunes pontamarcquois âgés de 12 à 20 ans.

Les frais inhérents à cette sortie ont été prévus au budget. Dans le contexte actuel, Monsieur le Maire propose de solliciter une participation forfaitaire. A ces fins, avec un budget consacré de 3500 euros pour un bus de 53 places incluant les entrées au parc (prix unitaire de 43 euros), Monsieur le Maire, selon la suggestion de la commission, envisage une participation de 30 euros par personne.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MEIRE, adjointe à la jeunesse pour exposer le projet. Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- Entériner la participation forfaitaire de 30 euros pour la sortie au Parc Astérix du 7 octobre ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les dispositions de la présente délibération.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 19/06/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

